

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 février 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Règlement numéro 2015-642 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 6.2 Dépôt des prévisions budgétaires 2016 au MAMOT
 - 6.3 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.4 Mandater un représentant à la Cour des petites créances - Dossier 700-32-030627-150
 - 6.5 Octroi du contrat – Fourniture et installation de portes de garage et équipements connexes
 - 6.6 Cour municipale – Renouvellement de l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle

- 6.7 Nomination de Madame Nadine Bonneau à titre de directrice générale par intérim
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Avis de motion – Règlement amendant le règlement sur le lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot B-754, 8, avenue des Cardinaux – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
 - 10.1 MRC des Pays-d'en-Haut - Émission d'un certificat de conformité, règlement numéro 2015-641 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les équipements mécaniques sur les toits
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-02-013 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-014 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 janvier 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-015 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 février 2016 au montant de 115 254.18 \$ dont :

- 76 524.60 \$ sont des comptes payés;
- 38 729.58 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-642 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2015-642 visant à décréter la reconstruction de conduites d'eau potable pour une dépense et un emprunt de 1 064 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt duquel sera déduit une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant maximal de 496 650 \$.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2015-642 est de 35; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14 et que 8 personnes habiles à voter se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2015-642 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

6.2 **DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 AU MAMOT**

Tel que stipulé à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), il est procédé au dépôt, auprès du Conseil, des prévisions budgétaires de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016. Ce rapport est transmis électroniquement au MAMOT et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2016-02-016 6.3 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Mélanie De Lagrave ainsi que Messieurs Guillaume Blanc et Ludovick Wilson-LeBouthillier inspecteurs municipaux pour les fins d'application de certains règlements;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer le règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement, le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement ainsi que certains règlements découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à savoir :

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlement sur les petits bâtiments;
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-017 6.4 **MANDATER UN REPRÉSENTANT À LA COUR DES PETITES CRÉANCES - DOSSIER 700-32-030627-150**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a été convoquée par la Cour du Québec, chambre civile division des petites créances, dans le dossier numéro 700-32-030627-150;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un représentant municipal lors de l'audition du 17 mars 2016 à 9 h 00;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

MANDATE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, pour représenter la Ville d'Estérel lors de l'audition prévue le 17 mars 2016 à la Cour du Québec, chambre civile division des petites créances, dans le dossier numéro 700-32-030627-150.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-018 6.5 **OCTROI DU CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat et à l'installation de portes de garage et équipements connexes et a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 11 h 01 le 8 février 2016, dont les résultats se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Les Portes J.P.R. Inc.	33 532.46 \$
Portes de garage des Laurentides, division Portes Mackie Inc.	42 295.86 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le contrat doit être accordé à la personne qui a déposé la plus basse soumission conforme aux spécifications de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE la plus basse soumission conforme et octroie un contrat à l'entreprise Les Portes J.P.R. Inc. pour l'achat et l'installation de portes de garage et équipements connexes au montant de 33 532.46 \$, taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2016-100;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-019

6.6

COUR MUNICIPALE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DES AMENDES DÉCOULANT DE LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS CRIMINELLES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-ADELE

CONSIDÉRANT que le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir;

CONSIDÉRANT que l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

RENOUVELLE l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville pour le traitement de certaines infractions sommaires à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

AUTORISE le Maire à signer l'Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-020

6.7

NOMINATION DE MADAME NADINE BONNEAU À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, sera en vacances et non disponible pour la période du 4 avril au 15 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de directrice générale par intérim pour la période où le directeur général ne sera pas disponible;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Nadine Bonneau à titre de directrice générale par intérim pour la période du 4 avril au 15 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

7.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-494 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS NÉCESSAIRES AU LOTISSEMENT DANS LA ZONE R-10**

Avis de motion est donné par Monsieur Bruce Zikman à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement sur le lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10.

2016-02-021

7.2 **P.I.I.A. – LOT B-754, 8, AVENUE DES CARDINAUX – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- des échantillons des matériaux projetés;
- un plan d'implantation préparé par un arpenteur;
- un plan d'architecture;
- des dépliants montrant les modèles de portes et fenêtres projetés;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-0203, recommande l'acceptation de la demande à la condition que le requérant implante l'entrée charretière conformément aux règlements en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment principal et ce, à la même condition que celle décrite à la résolution numéro CCU16-0203 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

10.1 **MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-641 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR RÉGIR LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES SUR LES TOITS**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-02-022

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 26, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).